

qu'à amender la Loi sur le rétablissement des anciens combattants sur les terres pour la rendre applicable à eux. Je ne vois pas pourquoi le Canada n'en ferait pas autant et ne suivrait pas cet exemple magnifique que l'Angleterre nous a tracé après la guerre de 1939-45.

J'appuie donc fermement et de tout cœur les paroles de mon collègue. Je sais que tous mes collègues de cette Chambre s'associent à ce qui a été dit cet après-midi, que le 11 novembre prochain nous devons nous rappeler cette prière du souvenir à l'égard de nos anciens combattants:

Ils ne vieilliront pas comme nous qui avons survécu:

Ils ne supporteront pas l'outrage ni le fardeau des ans.

Au crépuscule et lorsque pointerait l'aurore,

Nous nous souviendrons d'eux.

● (1440)

[Traduction]

LE DISCOURS DU TRÔNE

L'ADRESSE EN RÉPONSE—FIN DU DÉBAT LE 8^e JOUR DE DÉBAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)(i) du Règlement, je propose:

Que les délibérations à l'ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône fait par Son Excellence le Gouverneur général devant les deux Chambres du Parlement, se terminent le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 13 novembre 1984, à 14 heures.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable Maurice Riel: Pourquoi siégeons-nous l'après-midi plutôt que le soir?

Le sénateur Doody: Il est plus raisonnable de siéger l'après-midi. Je trouve que 20 heures est une heure bien étrange pour

commencer une journée de travail. Si toutefois la charge de travail nous oblige à siéger en soirée, nous le ferons volontiers. Si le Sénat est d'accord, je crois qu'il conviendrait mieux de siéger le mardi après-midi que le mardi soir. Nous verrons comment les choses se passeront.

(La motion est adoptée.)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LE SÉNAT

DÉCLARATION DU LEADER DE L'OPPOSITION

L'honorable Allan J. MacEachen (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, nous n'avons pas l'intention de poser de questions aujourd'hui. Ce n'est pas la conduite que nous adopterons tous les jours mais aujourd'hui nous sommes impatients de passer à l'ordre du jour pour entendre le sénateur Macquarrie. Je veux savoir s'il est toujours en forme.

LA PRIÈRE À L'OUVERTURE DES SÉANCES

L'honorable Rhéal Bélisle: Honorables sénateurs, avant de poser ma question, je tiens à exprimer mon mécontentement.

L'honorable D. G. Steuart: N'oubliez pas que vous êtes de l'autre côté maintenant.

Le sénateur Bélisle: Je le sais. Néanmoins, la nouvelle formule de prière me déplaît. Je voudrais que le leader du gouvernement, ou encore Son Honneur le Président, me dise qui a décidé d'omettre le Notre Père. Le Sénat ne devrait pas en prendre à son aise du fait de la nouvelle majorité dans l'autre Chambre. Au lieu de renoncer au Notre Père, je pense que les sénateurs de ce côté-ci, du fait qu'ils sont en minorité, auraient intérêt à le réciter deux fois plutôt qu'une.

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): Mon honorable collègue attend de moi une réponse, que je suis heureux de lui fournir. S'il pense que nous avons besoin de deux fois plus de prières, je dois reconnaître que son idée est excellente. En fait, j'ai entendu la nouvelle prière pour la première fois seulement hier; j'imagine donc que ce sont ceux qui détenaient le pouvoir avant nous qui l'ont choisie. Je tâcherai toutefois de tirer l'affaire au clair pour découvrir les circonstances et les raisons de ce changement. J'avoue que je n'en sais rien pour l'instant.

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE— AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat entreprend l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a fait à l'ouverture de la session.